



L'accueil du jeune enfant à Orléans

L'accueil des jeunes enfants est une priorité de la Mairie d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions variées et adaptées aux besoins des familles, dans un souci constant de qualité d'accueil, et en favorisant la participation des parents. Dans ce cadre, la formation continue des équipes est un axe fort de la politique petite enfance de la Mairie, permettant de proposer des lieux d'accueil épanouissants pour les enfants et ouverts pour les parents.

L'équipe des crèches est composée d'auxiliaires de puériculture, d'agents de crèches qualifiés, d'assistantes maternelles pour les crèches familiales, d'agents d'entretien et de cuisinières. La direction est assurée par une infirmière puéricultrice et/ou par une éducatrice de jeunes enfants. Une pédiatre, une psychologue et une équipe de coordination viennent également en appui des équipes.

LES MODES D'ACCUEIL PROPOSÉS

L'ACCUEIL COLLECTIF

- **Crèche**

Il s'agit d'un établissement où votre enfant est accueilli **de façon régulière, à temps plein ou à temps partiel**.

- **Halte-garderie**

Votre enfant est accueilli de façon occasionnelle de **2 à 20 heures par semaine**.

- **Accueil passerelle (ou mini-clubs)**

Pour permettre à **votre enfant âgé de 2 à 3 ans** de passer progressivement du milieu familial au milieu collectif qu'il rencontrera à l'école, il peut être accueilli **2 demi-journées ou une journée par semaine**.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Votre enfant est accueilli **au domicile d'une assistante maternelle, agréée par le Président du Conseil Départemental, employée et rémunérée** dans le cadre d'une crèche familiale. L'assistante maternelle est ainsi encadrée par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, qui l'accompagnent dans son travail quotidien par des visites à domicile et des temps d'échanges.

Des activités collectives, regroupant les assistantes maternelles, sont organisées chaque semaine au sein des crèches familiales afin de favoriser échanges et partage. Des ateliers sont également proposés afin de préparer les plus grands à l'entrée à l'école maternelle.



L'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS (CHOCOLATINE)

Cet établissement accueille l'enfant accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, etc.) pour des échanges autour de ses besoins, de son développement, de son éducation, ou pour partager des activités qui contribuent à son éveil et à son autonomie.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Si votre enfant âgé de moins de 5 ans, est scolarisé et a déjà fréquenté la crèche, et que vous exercez une activité professionnelle, il peut être accueilli dans l'établissement en fonction des places disponibles les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

LES AUTRES MODES D'ACCUEIL SUR ORLÉANS

L'ASSISTANT MATERNEL INDÉPENDANT

Il est agréé par le Président du Conseil Départemental, et accueille votre enfant au sein de son domicile. **En tant que parent, vous êtes l'employeur de l'assistant maternel.** Il peut accueillir jusqu'à 4 enfants à son domicile selon son agrément. Les assistants maternels indépendants sont rassemblés autour d'un **Relais Petite Enfance (RPE) de la Mairie d'Orléans** animé par des professionnels Petite Enfance.

AUTRES STRUCTURES COLLECTIVES

La Mairie d'Orléans soutient également d'autres modes d'accueil sur le territoire commune tels que la crèche parentale du P'Tit Mouflet. D'autres établissements proposent des places en crèche à Orléans. Pour tout renseignement ou inscription, les parents s'informent directement auprès de ces structures ou sur monenfant.fr.

Le relais petite enfance vous renseigne sur les différents modes d'accueil existants, met à votre disposition la liste des assistants maternels du secteur recherché, vous conseille sur les démarches administratives, vos droits et obligations en tant que parent employeur liés à l'accueil de votre enfant.

Pour tout renseignement :

Relais Petite Enfance (RPE)

CCAS - Espace André Dabauvalle
69 rue Bannier - BP 72423
45032 Orléans cedex
Tel : 02 38 68 46 26
E-mail : rpe@ville-orleans.fr
Du lundi au jeudi : 8h30 > 17h30
et le vendredi : 8h30 > 17h

Agence CCAS La Source

Espace Olympe de Gouges
3 rue Edouard Branly
Tél. : 02 38 68 44 36
Le lundi : 14h > 17h
Du mardi au jeudi :
8h30 > 12h30 et 13h30 > 17h
Le vendredi :
8h30 > 12h30 et 13h30 > 16h30

Agence CCAS Argonne

1, place Mozart
Tél. : 02 38 68 43 20
Le lundi : 14h > 17h
Du mardi au vendredi :
8h30 > 12h30 et 14h > 17h



Comment inscrire son enfant dans un établissement Petite Enfance ?

- Si vous avez besoin d'un **accueil en halte-garderie** (accueil maximum jusqu'à 20 heures par semaine) ou en accueil passerelle, l'inscription se fait directement auprès de l'établissement.
- Si vous recherchez pour votre enfant un **accueil en crèche**, d'une durée supérieure à deux jours par semaine, vous pouvez vous inscrire à partir du 4^{ème} mois de grossesse, quel que soit l'établissement d'accueil souhaité :
 - soit directement en ligne via votre espace familles (<http://www.orleans-metropole.fr>, rubrique "mon compte"),
 - soit en prenant rendez-vous au Relais Petite Enfance (RPE) en appelant le 02 38 68 46 26,
 - soit en retirant une demande auprès des agences sociales de la Source et de l'Argonne.

POUR ÊTRE ENREGISTRÉ, VOTRE DOSSIER DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES SUIVANTES :

- la déclaration de grossesse ou l'acte de naissance de l'enfant,
- le justificatif de domicile,
- le justificatif d'activité professionnelle

Lorsque votre demande d'inscription en crèche est enregistrée, vous avez la possibilité de visiter les crèches de votre choix.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou un accompagnement dans vos démarches de recherche de modes de garde, le Relais Petite Enfance (RPE) est à votre disposition (sur rendez-vous).

L'inscription est valable 6 mois. Son renouvellement doit être impérativement fait par courrier ou par mail (petite-enfance@ville-orleans.fr), ou en ligne via votre espace famille, ou sur place au Relais Petite Enfance (RPE).

En cas de non renouvellement de votre demande, celui-ci doit également être signifié au service dans les meilleurs délais.



LES CONDITIONS D'ADMISSION

Votre demande est ensuite examinée en Commission mensuelle d'admission, en fonction de votre ordre d'inscription et des critères suivants, dans la limite des places disponibles :

- exercice d'une activité professionnelle, formative ou scolaire du ou des parents,
- lieu de domicile,
- date à laquelle vous souhaitez confier votre enfant,
- si vous avez déjà un enfant accueilli en crèche municipale
- pour les structures ouvertes en horaires élargis, priorité est donnée aux demandes d'accueil à horaires atypiques.
- choix de la crèche.

Après que la Commission ait statué en faveur de l'admission de votre enfant, vous rencontrerez le responsable de l'établissement qui l'accueillera, pour établir le contrat d'accueil.

Les demandes non satisfaites restent en liste d'attente et sont examinées lors de la commission suivante. La direction de la Petite Enfance peut également répondre à des demandes d'accueil d'urgence médicale ou sociale.

LE PAIEMENT

Le tarif horaire est défini en application de la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Il vous est possible de régler votre facture petite enfance mensuelle soit :

- par prélèvement automatique
- par paiement en ligne en carte bancaire via votre espace famille,
- par carte bancaire, uniquement à l'Espace Famille (Mairie d'Orléans - Place de l'Etape)
- par chèque, en espèce ou par CESU auprès de la directrice de l'établissement où votre enfant est inscrit, des mairies de proximité, ou encore de l'Espace Famille (Mairie d'Orléans - Place de l'Etape).



Liste des lieux d'accueil proposés

SECTEUR SUD

LA SOURCE

LA BOLIÈRE

Crèche collective / 7h30 > 18h15

Nombre de places : 65

6 rue Henri-Poincaré - ORLÉANS

Tél. : 02 38 69 02 02

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Halte-garderie / Les lundis 8h30 > 16h45

mardis, jeudis, vendredis 8h30 > 17h30

Nombre de places : 12

1 allée Alexis-de-Tocqueville - ORLÉANS

Tél. : 02 38 63 29 84

SAINT-MARCEAU

DAUPHINE

Crèche familiale / 7h > 19h

Nombre de places : 18

Halte-garderie : les lundis, mardis, jeudis

et vendredis : 8h30 > 17h15

Nombre de places : 12

4 rue d'Estienne-d'Orves - ORLEANS

Tél. : 02 38 66 24 61

SECTEUR NORD ET NORD EST

SAINT-MARC-ARGONNE

LA BORDE

Crèche collective / 7h30 > 18h15

Nombre de places : 55

2 bis rue de la Borde - ORLEANS - Tél. : 02 38 65 62 26

DOREMI

Crèche collective / 8h > 17h30

Nombre de places : 12

11 rue de Reims - ORLÉANS - Tél. : 02 38 84 23 70

GRAND-VILLIERS

Crèche Familiale / 7h > 19h

Nombre de places : 9

Tél. : 02 38 53 80 30

Mini-club Grand Villiers / les lundis 8h45 > 12h et 13h30 > 16h45, vendredis 8h45 > 12h

Halte-garderie Grand Villiers / les mardis et jeudis 8h45 > 12h et 13h30 > 16h45 mercredi 8h45 > 12h

Nombre de places : 12

62 bis rue du Grand Villiers - ORLÉANS

Tél. : 02 38 83 12 72

CHOCOLATINE

Lieu d'accueil enfant-parent

Lundi : 9h30 > 12h15 et 14h > 17h

et le vendredi : 9h > 12h

6 rue Henri-Poincaré - ORLÉANS

Tél. : 02 38 76 49 04

PLACES RÉSERVÉES

• Crèche Collective la Luciole / 7h30 > 18h30

Nombre de places réservées par le CCAS : 10

5 place Choiseul - Tél. : 09 85 10 70 36

• Crèche collective les 3 ptites fées / 7h30 > 18h30

Nombre de places réservées par le CCAS : 15

14 avenue de l'Hôpital - Tél. : 02 38 51 41 22

SAINT-MARCEAU

Crèche collective / 7h30 > 18h15

Nombre de places : 30

24 rue Coursimault - ORLEANS

Tél. : 02 38 56 31 52

PLACES RÉSERVÉES

Crèche Collective les Marcellins - Orléans Paul

FORT / 7h30 > 18h30 Nombre de places

réservées par le CCAS : 20

2 passage Paul-FORT - Tél. : 02 38 23 52 60

BLOSSIÈRES

BLOSSIÈRES - R. VANIER

Crèche collective / 7h15 > 18h15

Nombre de places : 72

3 rue Raymond-Vanier - ORLEANS

Tél. : 02 38 88 43 59

BLOSSIÈRES - A. BECQUEREL

Mini-club / les lundis et vendredis : 9h > 17h

Nombre de places : 17

4 rue Antoine-Becquerel - ORLÉANS

Tél. : 02 38 22 00 71

CHOCOLATINE

Lieu d'accueil enfant-parent

le mardi : 9h > 12h et 14h > 17h

4 rue Antoine-Becquerel - ORLÉANS

Tél. : 02 38 76 49 04



SECTEUR CENTRE

LE BARON

Crèche collective / 7h30 > 18h15

Nombre de places : 45

5 rue du Baron - ORLÉANS

Tél. : 02 38 53 03 16

MADELEINE

Crèche collective / 7h30 > 18h15

Nombre de places : 20

18 allée Pierre-Chevallier - ORLÉANS

Tél. : 02 38 88 46 46

LE PLAT D'ETAIN

Crèche collective / 8h > 19h30

(priorité aux horaires atypiques)

Nombre de places : 23

7 bis rue de l'Empereur - ORLÉANS

Tél. : 02 38 53 15 53

LA TOUR BLANCHE

Halte-garderie / les lundis, mardis,

jeudis et vendredis : 8h30 > 17h30,

et le mercredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h30

Nombre de places : 30

1 rue du Gros Anneau - ORLÉANS

Tél. : 02 38 62 87 44

LES CHATS FERRES

Crèche collective / du lundi au vendredi :

7h30 > 19h30 et samedi : 8h30 > 19h

(priorité aux horaires atypiques)

Nombre de places : 75

1 bis rue Henri-Roy - ORLÉANS

Tél. : 02 38 54 79 80

PASTEUR

Crèche collective / 7h30 > 18h30

Nombre de places : 60

31 rue Ladureau - ORLÉANS

Tél. : 02 38 81 26 88

LA GARE

Crèche collective / 7h30 > 18h30

Nombre de places : 20

2 rue Daniel-Jousse - ORLÉANS

Tél. : 02 38 62 15 34

LA GARE

Crèche familiale (Gare et Blossières) / 7h > 19h

Nombre de places : 28

2 rue Daniel-Jousse - ORLÉANS

Tél. : 02 38 53 80 30

PLACES RÉSERVÉES

Crèche Collective Pomme d'Api / 7h30 > 19h

(priorité aux horaires atypiques)

Nombre de places réservées par le CCAS : 20

8 boulevard Guy-Marie-Riobé - ORLÉANS

Tél. : 02 38 54 44 63

PLACES RÉSERVÉES

Crèche Collective les Artistes - Orléans

Fernand Rabier / 7h30 > 19h (priorité aux

horaires atypiques)

Nombre de places réservées par le CCAS : 16

9 rue Fernand-Rabier - ORLÉANS

Tél. : 02 34 52 66 94

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Pour un accueil chez une assistante
maternelle indépendante

69 rue Bannier - ORLÉANS

Tél. : 02 38 68 46 26

rpe@ville-orleans.fr

AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

Pour tout renseignement :
www.mon-enfant.fr



Le projet éducatif Petite Enfance

Le projet éducatif Petite Enfance est le cadre de référence de l'accueil des jeunes enfants au sein des crèches de la Ville. Il rassemble les valeurs essentielles au travail des équipes des établissements d'accueil du jeune enfant.

Il s'inspire des grands courants pédagogiques (Montessori, Winnicott, Pikler, Dolto, et plus récemment Epstein, Cyrulnik, Deroo, Gueguen) pour offrir aux enfants un accueil adapté à leur âge, à leurs besoins, dans un espace pensé pour eux.

Pour s'éveiller et s'épanouir, le jeune enfant doit pouvoir évoluer dans un milieu sécurisant et empathique lui permettant de faire ses propres découvertes, ses explorations, au rythme qui sera le sien.

Les marqueurs pédagogiques déclinés dans le projet éducatif sont organisés en 3 orientations.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

- **Réflexion professionnelle** continue
- **Communication** d'équipe efficiente



Le projet pédagogique de chaque structure, la formation continue, les journées pédagogiques, les réunions, les analyses de pratiques, sont les outils permettant un travail continu de réflexion au sein des équipes.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT



- **Respecter le rythme de l'enfant** : Le rythme de développement de chaque enfant est respecté, ainsi que son rythme de vie au quotidien : Ses découvertes, ses jeux, son repas, son sommeil...



- **Accompagner l'enfant dans son autonomie** : les « doudous », tétines laissés à la hauteur des enfants pour qu'ils puissent d'eux-mêmes y accéder selon leurs besoins, les repères : tels que la référence/la continuité des soins/les rituels/le déroulé de journée... Tout est pensé pour rassurer et sécuriser l'enfant dans ses découvertes, pour qu'il puisse être autonome dans ses expériences.



- **Favoriser l'expression des émotions de l'enfant** : En verbalisant chaque acte de la vie quotidienne, nous accompagnons par la parole ce que vit l'enfant. Petit à petit l'enfant aura une meilleure compréhension de son environnement et de ses propres émotions.



- **Respecter l'individualité dans le collectif** : être attentif à chacun dans le groupe, laisser le temps nécessaire à l'enfant de réaliser ses expériences, lui proposer un panel élargi d'activités, et lui laisser le choix faire ou de ne rien faire, proposer tout au long de la journée des activités en petits groupes... tout ceci contribue à ce que chaque enfant puisse s'épanouir individuellement dans un accueil collectif.



- **Bienveillance dans l'accueil de l'enfant et de sa famille** : l'ensemble des valeurs précédentes, auxquelles s'ajoutent le non jugement de l'équipe, la patience, l'écoute, et l'observation des professionnels auprès des enfants et de leurs parents, sont les outils nécessaires à un accompagnement de qualité en toute neutralité et avec empathie.

L'ACCUEIL DES FAMILLES ET LA PLACE DONNÉE AUX PARENTS



- **Intégrer les familles dans le quotidien des structures** : les parents sont les bienvenus dans la structure. Les équipes mettent en place différents moments pour permettre aux parents de passer du temps avec leur enfant dans le quotidien de la structure : arrivée individualisée en début d'accueil (familiarisation), échanges matin et soir, participation à des temps d'activités dans la structure, aux sorties, fêtes... les familles sont associées au quotidien de leur enfant à la crèche tout au long de l'année.



- **Accompagner les familles** : tous les supports sont utilisés afin d'informer au mieux les familles : mail, appels téléphoniques, affichages, courriers. Le règlement de fonctionnement de la petite enfance, la disponibilité des équipes de direction et de terrain, les représentants des parents présents dans les structures facilitent les échanges entre parents et équipes.

Le projet éducatif, dans son intégralité, est disponible dans chacune des structures de la ville.



Plan des lieux d'accueil proposés

